

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE*, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BÉZIE

**Nombre de conseillers**

En exercice..... 33

Présents..... 27

Votants..... 29

**DCM n°238/2023 – 3.2.1****Cession d'un délaissé de foncier communal au lieu-dit La Harleyère (secteur de Bonnoeuvre)**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre de la vente de la propriété de Madame DUPIN, propriété située au lieu-dit La Harleyère, cadastrée section B numéro 391, Monsieur DUPIN, pour le compte de sa mère, a sollicité l'acquisition d'un délaissé de foncier communal non bâti situé le long de ladite propriété.

L'acquisition de ce foncier faciliterait la vente de la propriété appartenant à Madame DUPIN. À noter que ce délaissé n'est pas affecté à l'usage du public.

La division foncière et le bornage seraient réalisés par un des deux cabinets de géomètre sollicités par la collectivité, aux frais de l'acquéreur du délaissé de foncier communal. La contenance dudit délaissé à céder est estimée 01a 77ca. Ce foncier pourrait être cédé à l'euro.

Les membres du bureau municipal, réunis le 07 novembre courant, ont émis un avis favorable à cette proposition de cession à l'euro, les frais de géomètre et d'acte notarié en sus.

Un plan permettant de localiser le foncier concerné par la présente vente a été transmis aux élus le 08 novembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE** la cession, à l'euro, du délaissé de foncier communal, d'une contenance estimée à 01a 77ca, situé au lieu-dit La Harleyère, à Madame DUPIN ;
- **PREND ACTE** que l'ensemble des frais de géomètre et d'acte notarié sera à la charge de l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 novembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Olivier BÉZIE**



The image shows two circular official seals of the Commune de Vallons-de-l'Érdre, Loire Atlantique. Each seal features a central emblem with a figure holding a staff and a star, surrounded by the text 'COMMUNE de VALLONS-DE-L'ÉRDRE' and 'LOIRE ATLANTIQUE'. Handwritten signatures in black ink are written over the seals.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
ID : 044-200078079-20231114-DCM\_2023\_238-DE